En France, la lutte contre la résistance aux antibiotiques continue

Compte Test - 2013-11-19 19:22:00 - Vu sur pharmacie.ma

Afin de favoriser le bon usage des antibiotiques, la France souhaite le développement de l'utilisation des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) par les professionnels de santé, pour parvenir à « une réduction importante des prescriptions inappropriées d'antibiotiques ».

Autre mesure, la limitation de la durée de prescription et de délivrance de certains antibiotiques les plus générateurs de résistance, en réponse à des prescriptions « parfois trop longues et donc inappropriées ». les ministres en charge ont également annoncé la création d'un référent hospitalier sur les antibiotiques dans tous les établissements et de référents vétérinaires pour la prescription des antibiotiques critiques en médecine vétérinaire.

En ce qui concerne la préservation de certains antibiotiques dits « critiques » (à garder pour des situations graves où ils sont le dernier recours), la ministre de la santé a rappelé l'expérimentation de la délivrance à l'unité dans les pharmacies, mesure prévue par le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2014.

La ministre va également proposer au niveau européen d'instaurer un statut particulier pour les antibiotiques en s'inspirant du statut des médicaments orphelins, pour maintenir sur notre marché les vieux antibiotiques et inciter au développement de nouveaux.

Le ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire a de son côté rappelé son ambition de réduire fortement l'exposition antibiotique chez l'animal.

Enfin, afin d'informer les citoyens et mobiliser les professionnels, les ministres ont annoncé la création d'un nouvel indicateur hospitalier de suivi de l'exposition aux antibiotiques (ICATB 2) « accessible au public en toute transparence ». De plus, une campagne à destination du grand public et des professionnels par l'assurance maladie a été lancée sur internet dès aujourd'hui.